



Grandvillers Aux Bois - Beaupuits

Bulletin Municipal - Décembre 2014

Le mot du Maire

En cette fin d'année, le bulletin d'information municipal fait peau neuve : un graphisme rajeuni et modernisé qui rappelle celui de notre site internet et des couleurs permises par le changement de notre photocopieur.

Comme vous l'avez entendu un peu partout dans les médias, le désengagement de l'Etat dans ses dotations aux collectivités territoriales est une réalité. Celui-ci se fait dans un contexte d'augmentation des charges avec notamment la réforme des rythmes scolaires qui nous a particulièrement occupés depuis un an. La qualité des finances communales nous permet aujourd'hui d'appréhender ce moment avec sérénité tout en sachant qu'à l'avenir les subventions seront de plus en plus difficiles à obtenir. En début d'année 2015, nous allons réaliser les travaux d'électrification et de voirie à Beaupuits pour lesquels nous avons eu l'accord de subvention durant l'été.

2015 sera également une année d'élections avec de nombreux changements pour nous tous puisque la commune fera partie d'un nouveau canton (Estrées-saint-Denis, Ressons, Maignelay) pour les élections cantonales de mars et d'une nouvelle région (Nord-Pas de Calais-Picardie) pour les élections régionales de fin d'année.

Malgré toutes ces difficultés et ces bouleversements, avec l'équipe municipale nous souhaitons maintenir le cap d'une gestion équilibrée avec une dynamique de projets.

Avec l'ensemble des conseillers municipaux que je tiens à remercier pour leur participation active et leur dévouement, nous vous souhaitons d'agréables fêtes, un Joyeux Noël et une Bonne Année 2015.

Bertrand Candelot



Les échos du conseil

Nous allons passer dans la phase active des travaux de Beaufuits en ce qui concerne l'aménagement de la voirie, avec les travaux d'enfouissement des réseaux électriques (Rue des Saules, rue de la Distillerie et rue de l'Épine) et la mise en place de l'éclairage public rue de la Distillerie.

Ces travaux vont débuter en tout début d'année 2015 et durer environ trois mois. L'enveloppe budgétaire engagée représente 350 000 €. Une réunion d'information sera organisée en début d'année, l'ensemble des riverains concernés y sera convié.

Voirie : travaux de sécurité de la rue du Bois de Coupelle :

Une étude d'aménagement de la chaussée de la RD36 est en cours afin de sécuriser la traversée du village. En effet le conseil municipal, après avoir relevé les vitesses de passage des véhicules dans la rue du Bois de Coupelle a décidé d'ouvrir un dossier de modification de la voirie ayant pour objectif la réduction de la vitesse et la sécurisation des habitants et piétons empruntant cette rue.

Périscolaire : l'association Léo Lagrange prend le relais de Familles Rurales pour la gestion du périscolaire, du mercredi, du centre de loisirs et des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) du vendredi. Le bureau de Léo Lagrange se situe à la salle des fêtes de Grandvillers aux bois.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la commune et suivez le lien vers la page du SIRS dans la rubrique LIENS.

Stationnement rue des Peupliers : Nous rappelons aux citoyens que la rue des Peupliers est régie par un stationnement alterné afin de garantir le passage des véhicules, y compris de secours. Merci à chacun de veiller au respect de cette réglementation.

Les illuminations dédiées aux fêtes de fin d'année de la commune étaient en partie défectueuses. Le conseil municipal a décidé de procéder cette année au remplacement des éclairages de Grandvillers aux Bois et procédera l'année prochaine au remplacement de ceux de Beaufuits.

Le saviez vous ...

Depuis longtemps sacrée dans nos habitudes, activité à première vue anodine, nous continuons de brûler des déchets verts à l'air libre. Il est pourtant strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts par les particuliers et les collectivités sur l'ensemble du département.



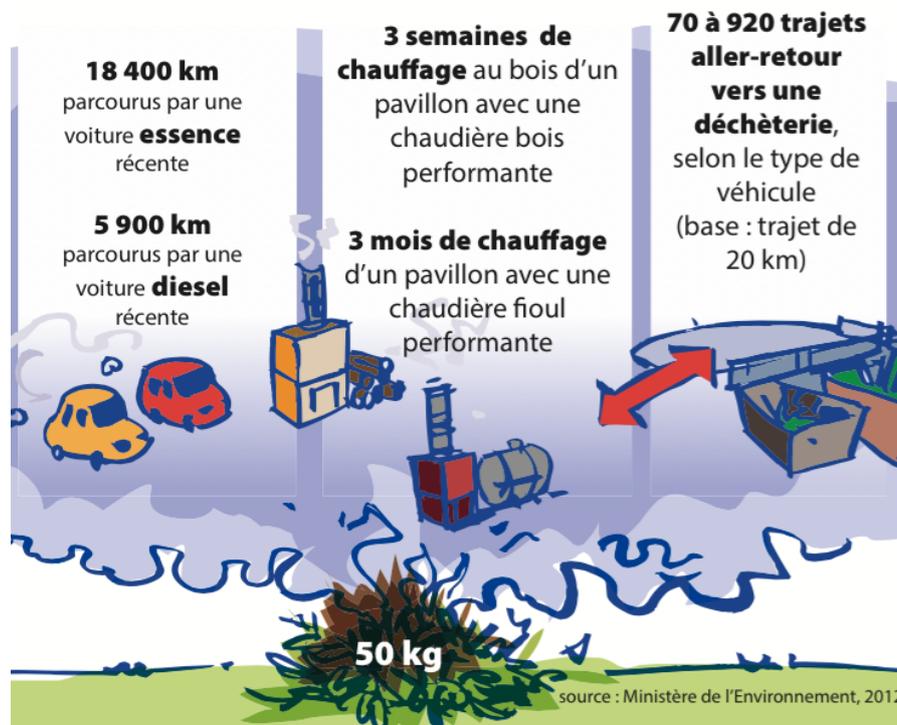
Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins des particuliers.

Que risque-t-on ?

Toute infraction est passible d'une contravention de 450€
(article 131-13 du code pénal)

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de **poussières** que :



Des solutions existent !

le paillage - avec broyat (branchages, gazons)

Il consiste à recouvrir le sol avec les déchets verts, le protégeant ainsi, et le fertilisant durablement en même temps.

La structure du sol en surface sera ainsi mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront limitées.



le compostage domestique



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés (déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas, etc.).

Cela permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer et de produire un amendement de qualité pour les sols cultivés.

la collecte sélective au porte-à-porte

D'avril à Octobre, mois où la production de déchets organiques est importante, la communauté de communes organise des collectes.

Les dates de ramassage des sacs sont disponible auprès de la mairie ou sur le site internet de la commune.

la collecte en déchèterie

Ils s'agit d'amener les déchets verts à la déchèterie de La Neuville Roy.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plate-forme de compostage, unité de méthanisation, ...).

Horaires de la déchèterie de La Neuville Roy :

	Du 1/11 au 29/02	Du 1/03 au 31/10
Lundi	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00
Mercredi	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Retour sur les évènements

SORTIE COMMUNALE À BAGATELLE

C'est sous un soleil radieux que deux bus ont pris le départ le 22 Juin depuis notre village en direction de Berck.

Après 2h de trajet, les participants ont pu profiter des nombreuses attractions du parc de Bagatelle. Le Triops pour les plus téméraires, manèges pour les plus petits, personne n'était en reste et chacun a pu profiter au maximum des activités proposées par le parc.



FÊTE NATIONALE ET REPAS DU COMITÉ DES FÊTES

Le 14 Juillet dernier, commémoration au monument aux morts de Beaupuits. A l'issue, un vin d'honneur a été servi par la commune.

Environ 75 villageois se sont ensuite retrouvés pour participer au repas du comité des fêtes. Une paella géante a ravi les convives.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Avec une météo clémente, le 11 Novembre a réuni une trentaine de personnes au monument aux morts. Aînés et jeunes ont pu partager un moment agréable autour d'un verre juste après la cérémonie.

Sensible aux traditions et à notre histoire, le conseil municipal vous invite à participer aux différentes cérémonies qui sont de bons moments de convivialité.



REPAS DES AINÉS DU 30 NOVEMBRE

Recette de la réussite : Choisissez une date en fin d'année pas trop proche des fêtes, réunissez l'équipe municipale pour préparer la journée, invitez les aînés du village, ajoutez une pincée de bonne humeur et une ou deux cuillères de rigolades. Mixez le tout autour d'un savoureux repas et chacun sera heureux de cette journée. Merci à nos aînés de venir si nombreux et à l'année prochaine.



Informations

PAINS ET PETITES DOUCEURS :

Le Fournil de La Neuville Roy organise une tournée quotidienne dans notre village, du mardi au dimanche. Il propose pains et viennoiseries vers 8h30



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Une permanence sera tenue en mairie le 31 décembre 2014 de 10h à 12h afin de permettre l'inscription sur la liste électorale des nouveaux résidents et jeunes majeurs.

Les élections cantonales sont prévues les 22 et 29 mars 2015.

Les élections régionales sont prévues en décembre 2015.



LA GENDARMERIE VOUS PROTEGE



Une application « STOP CAMBRIOLAGES » a été développée par la gendarmerie, elle est en téléchargement sur l'apple store et le play store. Plus d'information sur le site internet de la commune, rubrique actualités.

Quelque chose d'anormal se passe dans notre village ? appelez la gendarmerie d'abord, vos voisins ensuite.

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS :

Les rendez vous du Comité des Fêtes :

Samedi 7 février : Belote
Samedi 11 avril : Belote
Lundi 25 mai : Brocante
Samedi 6 Juin : Pétanque

Les après-midi du club des retraités :

Lundi 26 janvier
Lundi 15 février
Lundi 23 mars
Lundi 20 avril
Lundi 18 mai
Lundi 22 juin (repas)

Retrouvez encore plus d'informations sur le site internet de la commune

www.grandvillersauxbois-beaupuits.fr

MAIRIE DE GRANDVILLERS AUX BOIS :

1, Rue du Calvaire

Téléphone : 03 44 41 07 27

E-Mail : mairie-gab@wanadoo.fr

Ouverture: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanence le lundi soir de 18h à 19h30.

Pendant les vacances scolaires, seule la permanence du lundi soir est assurée.